

**ATELIER SOUS-REGIONAL DE PROGRAMMATION DES
ACTIVITES ET DE RENFORCEMENT DES CAPACITES DES
COORDINATIONS NATIONALES ET INSTITUTIONS
PARTENAIRES**

Bujumbura, 11-13 Février 2008

1- CONTEXTE/JUSTIFICATION

2- POINTS INSCRITS A L'ORDRE DU JOUR

3- CONCLUSIONS/RESOLUTIONS/RECOMMANDATIONS

1- CONTEXTE/JUSTIFICATION

Le Secrétariat Exécutif pour son fonctionnement efficient dispose au niveau national des structures de relais dénommées " Coordinations Nationales de la COMIFAC".

Des missions précises leur ont été données lors de l'atelier de restitution de l'étude relative au renforcement des capacités opérationnelles des Coordinations Nationales. Ils sont notamment chargés de :

- Conseiller les décideurs nationaux (Gouvernement, parlements et autres institutions étatiques) ;
- Coordonner la mise en œuvre du plan de convergence de la COMIFAC au niveau national et en assurer le suivi tant au niveau national que sous-régional ;
- Représenter le Secrétariat Exécutif aux niveaux national, sous-régional et international ;
- Servir de relais entre le Secrétariat Exécutif et les pays membres de la COMIFAC de la COMIFAC ;
- Assurer l'interface pour la mise en œuvre du plan ;
- Procéder à l'animation du réseau des points focaux des autres initiatives ;
- Assurer le Secrétariat des fora nationaux.

Les coordinations nationales sont donc investies des missions très importantes ; d'où la nécessité de renforcer leurs capacités opérationnelles.

Aussi, est-il important de noter que le plan d'opération triennal (2006-2008) du plan de convergence doit s'achever à la fin de cette année ; il est donc nécessaire d'envisager une nouvelle programmation triennal des actions du plan de convergence pour la période 2009-2011. Par ailleurs, les coordinations nationales et les institutions partenaires de la COMIFAC visés à l'article 18 du traité COMIFAC font parties intégrantes du système suivi-évaluation de la mise en œuvre du plan de convergence conformément à l'étude y relative validée en 2007.

Enfin, pour communiquer entre elles, les coordinations nationales doivent disposer d'une plate forme de communication virtuelle.

D'autres points non moins importants ont été abordés parmi lesquels on peut citer :

- base de données sur l'expérience sous-régionale ;
- relation COMIFAC/CEEAC ;
- initiatives de financements régionaux ;
- l'état des forêts 2008

2- POINTS INSCRITS A L'ORDRE DU JOUR

Toutes ces questions ont nécessité l'organisation de l'atelier de Bujumbura tenu du 11 au 13 février 2008 pour :

- examiner les possibilités de renforcement des capacités opérationnelles des coordinations nationales ;
- discuter des mesures portant sur l'opérationnalisation du système de suivi-évaluation de la mise en œuvre du plan de convergence ;
- discuter des options de mise en place des organes issus de la réforme de la CEFDHAC ;
- discuter de la démarche et des procédures pour l'évaluation du plan d'opérations triennal 2006-2008 ;
- examiner les cadres de collaboration entre la COMIFAC et les institutions sous-régionales partenaires de la COMIFAC ;

- opérationnaliser le lancement de l'initiative Allemande d'appui à des microprojets pilotes par les coordinations nationales pour la mise en œuvre du plan de convergence au niveau national.

3- CONCLUSIONS/RESOLUTIONS/RECOMMANDATIONS

L'examen des points susmentionnés a donné lieu à des échanges fructueux assortis des conclusions dont les plus importants sont les suivantes:

- a) Le répertoire de base de données de l'expertise sous-régionale :
 - relancer régulièrement les Coordinateurs Nationaux et autres parties prenantes afin qu'ils puissent collecter et transmettre au Secrétariat Exécutif les CV d'experts
- b) l'institutionnalisation des coordinations nationales au sein des administrations des pays membres :
 - seuls cinq pays à savoir le Burundi, le Congo, la Gabon, la RCA et le Tchad avaient à ce jour formalisé par un texte, la mise en place de leurs coordinations nationales.
 - Le Secrétariat Exécutif doit saisir à nouveau les ministres n'ayant pas encore formalisé leurs coordinations nationales à le faire dans les meilleurs délais (au plus tard en avril 2008).
- c) Les relations de collaboration entre la CEEAC et la COMIFAC : les participants ont proposé, que pour la poursuite de la concertation entre les deux organisations et dans la suite de la décision des Chefs d'Etat accordant à la COMIFAC le statut d'organisme spécialisé de la CEEAC
 - Qu'une tournée conjointe de sensibilisation des Ministres soit menée par le Secrétaire Exécutif de COMIFAC et le facilitateur allemand du Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo (PFBC) ;
 - De recueillir les positions de ceux-ci sur le cadre juridique et son contenu qui doit définir les relations de collaboration entre les deux institutions.
- d) les initiatives de financements régionaux et le mécanisme de financement autonome de la COMIFAC :
 - Soit effectivement mis en place en complément des sources de financement externes ;
 - les coordonnateurs nationaux ont été invités à s'impliquer dans le suivi de toutes les initiatives de financements au profit des activités de mise en œuvre du plan de convergence.
- e) l'articulation entre les Coordinations nationales et les groupes de travail thématiques sur la biodiversité (GT BAC) :
 - Une représentativité des coordonnateurs nationaux ou de leurs représentants au sein de ces différents groupes de travail et qu'une restitution soit systématiquement faite au réseau des coordonnateurs nationaux ;
 - GTA/FLEG/T : Cameroun et RCA ;
 - GTBAC : Gabon et Guinée Equatoriale ;
 - GTCCCC : Sao Tomé, Rwanda et RDC ;
 - GTCCD : Burundi et Tchad ;
 - GT FNUF : Congo et RDC
- f) le processus de la réforme de l'ADIE et de OCFSA :
 - l'étude soit lancée dans les meilleurs délais ;
 - L'ajustement de la zone de compétence de ces institutions à l'espace COMIFAC
- g) L'état des forêts du bassin du Congo 2008 :

- le rôle essentiel des coordinations nationales et organisations partenaires dans le processus de collecte des données à transmettre au projet FORAF ;

h) La situation des coordinations nationales

- Le bureau franco-allemand en liaison avec le SE/COMIFAC équipera prioritairement en moyens informatiques et de communication, les coordinations nationales du Burundi et du Tchad déjà formalisées. La Coordination nationale du Congo sera également dotée d'équipement informatique et appuyé partiellement pour la connexion Internet ;

i) le renforcement des capacités des coordonnateurs nationaux :

- Formalisation des coordinations nationales : février - avril 2008
- Appui à la mise en place d'une plateforme électronique de communication
- l'équipement des coordinations nationales, la formation des coordonnateurs nationaux à l'animation de la plateforme électronique (période du 30 juin- 05 juillet 08)
- l'appui au fonctionnement du forum électronique;
- Evaluation du fonctionnement de la plateforme électronique : 6 mois à 1 an

j) l'opérationnalisation du système suivi-évaluation de la mise en œuvre plan convergence :

- Formation des coordonnateurs nationaux après l'évaluation du plan d'opérations triennal 2006-2008.

k) l'initiative allemande d'appui aux microprojets :

- des critères d'éligibilité à savoir : la ratification du Traité COMIFAC ;
- la formalisation de la coordination nationale ;
- la cohérence du projet avec les actions du plan de convergence;
- la transmission formelle au SE/COMIFAC par le Ministre en charge des forêts;
- une procédure de sélection.

Pour assurer une certaine homogénéité des dossiers soumis, il a été décidé qu'un canevas pour le montage projet sera transmis aux pays par le SE/COMIFAC sur la base de la proposition par M. Cléto NDIKUMAGENGE.

l) Le lancement des fora nationaux conformément à la réforme CEFDHAC :

- Constitution d'un groupe de travail restreint par les coordonnateurs nationaux après une note d'information transmise au Ministre
- Identifier les parrains (partenaires nationaux) pouvant appuyer financièrement le forum ;
- Négociation avec les parrains sur les modalités de financement du forum ;
- Désignation de l'institution chargée de la facilitation nationale du forum ;
- Proposition d'une liste indicative de groupes d'acteurs pouvant être invités au forum national (réseaux ONG, syndicats secteur privé, parlementaires, réseaux thématiques CEFDHAC, administration, institutions formation, points focaux conventions et initiatives régionales, partenaires au développement, élus locaux).

m) Cadre de collaboration entre la COMIFAC et ses institutions partenaires prévues à l'article 18 du Traité :

- Un rapport d'étape semestriel et un rapport annuel d'activités seront transmis au SE/COMIFAC
- Un courrier sera envoyé à ces institutions
- Un plan type de rapport sera proposé par le SE/COMIFAC aux institutions concernées.